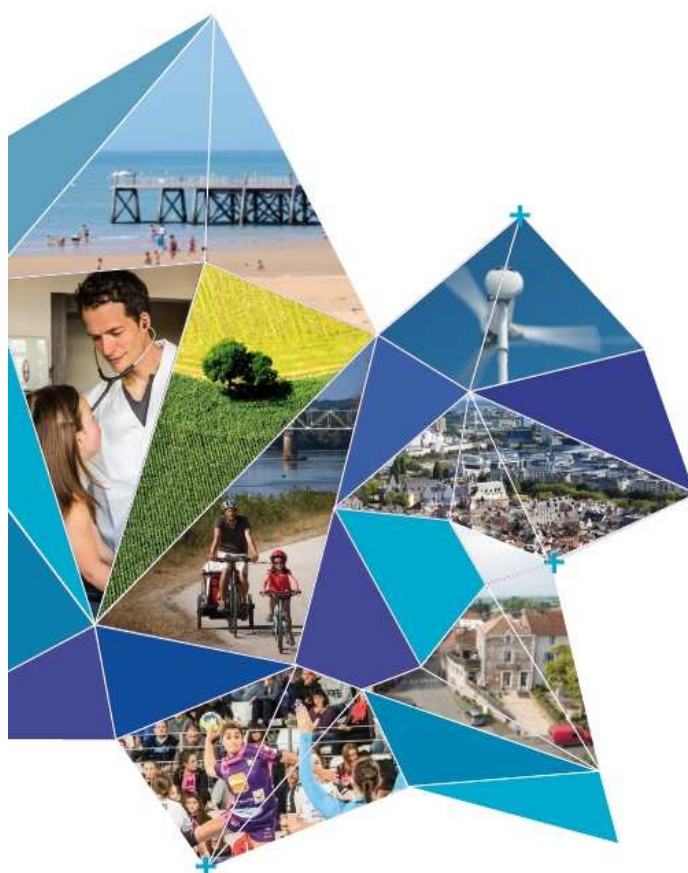


Le 9 janvier 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes
Anjou Bleu Communauté
3,066 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté	p.3
③ Le territoire	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 9 Janvier 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté 3,066 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes avec Gilles Grimaud, Président de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, et Christian Gillet, Président du Conseil départemental du Maine et Loire.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes Anjou Bleu Communauté**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **3,066 M€**. A travers ce contrat, la **Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté** souhaite engager des projets autour de 5 thématiques prioritaires :

Thématique n°1 : Attractivité économique et dynamisme touristique

Objectifs stratégiques :

Conforter l'attractivité économique du territoire et renforcer l'offre touristique en assurant la promotion de la destination Anjou Bleu.

Projets à titre indicatif :

- Construction d'ateliers-relais,
- Aménagement de voies vertes (Segré-Châteaubriant) et chemins pédestres,
- Développement de l'offre de services et d'équipements touristiques en lien avec la voie verte et sentiers de St-Jacques de Compostelle,
- Aménagement de la Place du Port et des abords de l'ancien site Paulstra (Segré).

Thématique n°2 : Transition écologique et énergétique

Objectifs stratégiques :

Faire de la transition écologique et énergétique, une opportunité pour un développement vertueux du territoire.

Projets à titre indicatif :

- Rénovation thermique et énergétique de l'école publique de Bouillé-Ménard
- Achat de véhicules électriques,
- Installation de bornes de recharge électrique le long des voies vertes
- Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics ou ateliers-relais.

3

Thématique n°3 : Revitalisation des bourgs-centres

Objectifs stratégiques :

Reconquérir les bourgs-centres en y concentrant des interventions publiques transversales

Projets à titre indicatif :

- Aménagement du centre-bourg RD 770 (Angrie),
- Réfection de la Place de l'Eglise (Armaillé)
- Aménagement de sécurité - entrée D 81 (Bourg-l'Evêque),
- Revitalisation du centre-bourg de Noyant-la-Gravoyère,
- Revitalisation du centre-bourg de Pouancé (requalification des espaces publics notamment).

Thématique n°4 : Accès aux services publics et aux soins

Objectifs stratégiques :

Adapter l'offre proposée en faveur de la politique Enfance-Jeunesse et de l'accès aux soins aux nouvelles réalités démographiques locales.

Projets à titre indicatif :

- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics (Angrie),
- Extension de la mairie et mise aux normes accessibilité (Armaillé),

- Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Candé
- Restructuration de la mairie (Carbay),
- Création d'un Pôle Enfance-Jeunesse Loisirs (Challain-la-Potherie),
- Construction d'un restaurant scolaire (Chazé-sur-Argos),
- Création de 2 pôles enfance-jeunesse (Pouancé et Combrée),
- Création d'un pôle de santé multisites (Pouancé et Combrée). Un projet de santé est en cours d'écriture avec l'Association des Pôles et Maisons de Santé en Pays de la Loire.

Thématique n°5 : Cohésion sociale et territoriale via le sport et la culture

Objectifs stratégiques :

Améliorer l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur le territoire afin de conforter le mieux vivre ensemble.

Projets à titre indicatif :

- Création de terrains multisports (Carbay, Challain-la-Potherie, Chazé-sur-Argos),
- Développement de nouveaux équipements sportifs,
- Construction d'une salle polyvalente (Ombrée d'Anjou),
- Rénovation et agrandissement des vestiaires à Saint-Martin-du-Bois
- Extension de la piscine (Segré),
- Aménagement d'un stade pour la pratique du rugby (Nyoiseau),
- Aménagement d'une salle de sport adapté et de loisirs (Bourg-d'Iré),
- Restructuration de la salle communale (Carbay),
- Mise en réseau et réaménagement de bibliothèques et aménagements ou construction d'autres équipements en fonction de l'étude sur la politique culturelle (Ombrée d'Anjou).

Focus projet : Maison de santé pluridisciplinaire de Candé



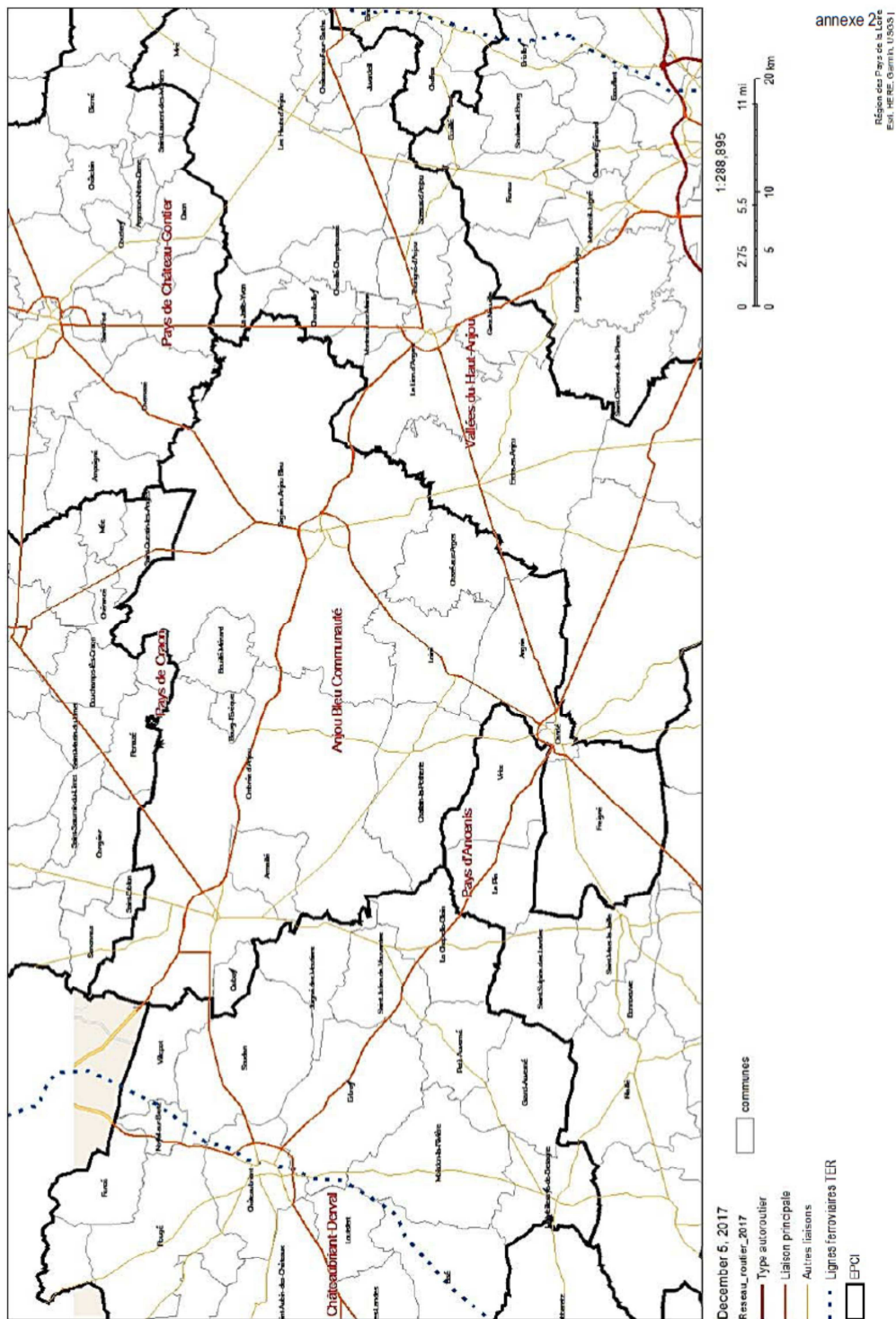
Afin de maintenir une présence médicale sur le territoire et pour faire face au vieillissement de la population qui a pour conséquence un accroissement des besoins médicaux et paramédicaux, la Commune de Candé et les

professionnels de santé se sont engagés dans un projet de santé et la création d'une maison de santé pluridisciplinaire située à proximité de l'hôpital Aimé Jallot. Cette MSP regroupera une vingtaine de professionnels de santé libéraux qui mettront en œuvre un projet de santé commun et formalisé avec une coordination de leurs interventions. Il s'agit d'un programme mixte intégrant 17 pavillons dédiés aux séniors avec une salle commune, et la maison de santé pluridisciplinaire proprement dite. Le projet de maison de santé comprend :

- Un bâtiment de 980 m² de plain-pied comprenant deux entités séparées et indépendantes : une entité « médecin » côté nord et une entité « paramédicale » côté sud (elle-même scindée en deux zones),
- Une salle de réunion commune à tous les professionnels de santé.
- Un parking de 45 places (public + professionnels) et des bornes de recharge électrique.

Les travaux seront réalisés de janvier 2019 à mars 2020. Le projet d'un montant global estimé à 2,029 M€ est accompagné par la Région des Pays de la Loire à hauteur de 418 986 € dans le cadre du CTR 2020 et 300 000 € dans le cadre du plan santé, soit une participation régionale de 718 986€.

La Communauté de communes Anjou Bleu Communauté



La Communauté de communes : 11 communes
35 697 habitants ligériens
Président : Gilles Grimaud

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 2 ans de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 5,8M€ pour 2018 et 2019. **Depuis leur mise en œuvre, 579 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 23 167 300 € soit près de 42 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

8

Sur le territoire de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, 7 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et du « Fonds école » portant l'engagement régional à 260 930 €.

Fonds Régional de Développement des Communes

- **Commune de Chazé Henry** : *Rénovation et réorganisation du cimetière* - 29 200 €
- **Commune de Challain la Potherie** : *Construction d'un pôle enfance-jeunesse-loisirs* - 50 000€
- **Commune de Chazé sur Argos** : *Rénovation et extension de la salle des sports* - 47 179 €
- **Commune de Freigné** : *Travaux de restructuration et d'extension de la mairie/rénovation de la bibliothèque et de salles annexes pour les associations* - 59 928 €
- **Commune de La Chapelle Hullin** : *Réhabilitation de la mairie et de la salle communale/mise en accessibilité PMR* - 40 000 €
- **Commune de Loiré** : *Rénovation et extension des vestiaires de football* - 20 000 €

Fonds école

- **Commune Bouillé Ménard** : *Réhabilitation et extension de l'école publique Albert Clément* - 14 623 €